Nations Unies S/PV.5310



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2005
Français
Original: anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 5310e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le lundi 28 novembre 2005, à 11 h 10

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué suivant a été publié par les soins du Secrétaire général, en lieu et place d'un procès-verbal :

Le 28 novembre 2005, en application des sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu à huis clos sa 5310e séance avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB).

Le Conseil de sécurité et les représentants des pays qui fournissent des contingents ont entendu des exposés de Mme Carolyn McAskie, Représentante spéciale du Secrétaire général au Burundi, et du général de division Derrick Mbuyiselo Mgwebi, commandant de la Force de l'Opération des Nations Unies au Burundi, présentés en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil, Mme McAskie, le général de division Mgwebi et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues constructif.

05-62137 (F) 291105 291105